

## DEMANDE DE REMBOURSEMENT POLITIQUE DE GRATUITÉ SCOLAIRE

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Programme d'enseignement : \_\_\_\_\_

Date de début : \_\_\_\_\_

Date de fin : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature de l'élève

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature TOS

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature de la direction

\_\_\_\_\_  
Date

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME DE GRATUITÉ SCOLAIRE

Vous devez :

- ⇒ Accompagner votre demande de remboursement de la preuve de paiement de vos frais de scolarités (reçus) ;
- ⇒ Avoir obtenu son DEP et tous les préalables du programme.  
(La date limite de l'obtention des préalables est fixée au 30 juin de l'année scolaire pendant laquelle l'élève a suivi sa formation).
- ⇒ Veuillez prévoir un délai de remboursement de 4 à 6 semaines après la fin de votre formation ou à la réception de votre formulaire complété.

**Cette politique ne s'applique pas aux élèves bénéficiant du programme d'aide d'Emploi-Québec étant donné qu'ils reçoivent déjà un remboursement de l'organisme.**